

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle des Fêtes « Jacques Villeret » sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : jeudi 25 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle,

Messieurs ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame VIEVILLE Pauline qui donne pouvoir à Madame OLLIVIER Claire,

Monsieur GOBYN Florian qui donne pouvoir à Madame GAUTRON Isabelle,

Madame BRIANT Béatrice, Monsieur LUNVEN Philippe.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****Demande d'ajouter une délibération : 1.7 Convention Conseil Départemental - Commune pour l'entretien du rond-point de la Canardière****1.1 Approbation du compte de gestion**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Loches.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal sont cohérentes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du compte de gestion 2020 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 du budget principal de Civray-de-Touraine dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune de Civray-de-Touraine pour le même exercice.
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**1.2 Approbation du compte administratif 2020**

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif,

Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Madame le Maire propose que Madame Claire OLLIVIER, adjointe aux finances, présente aux membres du conseil municipal, le compte administratif 2020 du budget général de Civray-de-Touraine qui fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement : 915 888.17 €
- Recettes de Fonctionnement : 1 170 573.80 €
- Dépenses d'Investissement : 204 423.58 € et 139 624.63 € (reste à réaliser) soit 344 048.21€

- Recettes d'Investissement : 330 920.99 € dont 25 502.94€ (solde exécution reporté 2019)
- Un excédent de Fonctionnement de 254 685.63 €
- Un déficit d'Investissement de 13 127.22 €

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance et demande à Brigitte PIOT doyenne d'âge, de présider la séance.

Madame Brigitte PIOT demande au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du compte administratif 2020 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

### 1.3 Affectation de résultat - budget commune

Madame le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020

#### **En section de Fonctionnement en €**

Recettes	a	1 170 573.80
Excédent N-1	b	0.00
Dépenses	c	915 888.17
<b>A affecter</b>	<b>a+b-c=d</b>	<b>254 685.63</b>

#### **En section d'Investissement en €**

Recettes	e	305 418.05
Dépenses	f	204 423.58
Résultat de l'exercice	e-f=g	100 994.47
Excédent N-1	h	25 502.94
Résultat investissement cumulé	g+h=i	126 497.41
Restes à réaliser en dépenses	j	-139 624.63
<b>Besoin de financement</b>	<b>i+j=k</b>	<b>-13 127.22</b>
<b>Affectation au C/1068</b>	<b>d+k</b>	<b>241 558.41</b>

Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat rappelant que le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le report de l'affectation du résultat au compte 1068 en recette d'investissement, soit 241 558.41 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le report de l'affectation du résultat au compte 1068 en recettes d'investissement, soit 241 558.41 €.

### 1.4 Vote des 3 taxes

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2021 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Elle rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal et rappelle les taux de 2020.

- 1.4.1 Taxe Habitation  
Le taux de 2020 était de 14.22 %.
- 1.4.2 Taxe Foncière Bâtie  
Le taux de 2020 était de 16.56 %.
- 1.4.3 Taxe Foncière non Bâtie  
Le taux de 2020 était de 45.62 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la part de la taxe foncière bâtie du Conseil Départemental a été transférée à la commune. Il faut donc rajouter au taux communal de la taxe foncière bâtie, l'ancien taux du Conseil Départemental soit 16.48%.

Lors de la réunion de la commission des finances, la commission a proposé d'augmenter de 2 % le taux communal des taxes foncières bâties et non bâties. Le taux de la taxe d'habitation étant figé.

Elle propose donc pour 2021 :

- 1.4.1 Taxe Habitation : 14.22 %.
- 1.4.2 Taxe Foncière Bâtie : 33.37 % (16.89 % taux communal + 16.48 % (ancien taux du Conseil Départemental))

#### 1.4.3 Taxe Foncière non Bâtie : 46.53 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les trois taxes suivantes pour 2021:

- Taxe Habitation : 14.22 %.
- Taxe Foncière Bâtie : 33.37 % (16.89 % taux communal + 16.48 % (ancien taux du Conseil Départemental))
- Taxe Foncière non Bâtie : 46.53 %.

#### **1.5 Tableau des subventions**

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la commission des finances du 17 février 2021 et lors de la réunion des adjoints du 8 mars 2021, Madame Claire OLLIVIER a présenté les demandes de subventions pour l'année 2021.

La commission a émis un avis favorable sur le tableau ci-joint :

SUBVENTIONS 2021			
		2020	2021
Comité de jumelage Bléré /Garrel		150	150
SPA Luynes		170	170
Prévention Routière		130	130
Coup de Pouce Bléré		750	750
Amicale des pompiers de Bléré		110	110
APE Civray-de-Touraine (classe découverte )	Votée mais non versée en 2020	4 950	4 950
Les ambassadeurs du Roy		150	150
UNC 37 Civray/Francueil		150	150
Les amis du Cher Canalisé		16	50
Association des amis des résidents de l'EHPAD de Bléré		100	50
Route touristique de la Vallée du Cher		50	100
Protection civile Indre-et-Loire		120	120
Les pieds dans la sauce		150	400
Léo Lagrange (stage jeunes)		200	
Club de pétanque		150	
Chœurs de Civray-de-Touraine		150	
Canoë et Company (BAC à Civray-de-Touraine)			7 000
		7 496 €	14 280 €
	Soit payées en 2020	2 546 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions 2021 pour un montant total de 14 280 € aux associations mentionnées ci-dessus.

#### **1.6 Vote du budget primitif communal 2021**

Madame le Maire rappelle que lors de la commission finances du 17 février dernier, Madame Claire OLLIVIER a présenté une ébauche du budget primitif, en fonctionnement comme en investissement.

Elle propose selon les obligations financières et les besoins à investir, le budget primitif présenté en tableau joint.

Le budget Primitif se votera en 2021 **par chapitre** que ce soit en fonctionnement comme en investissement.

Dépenses de fonctionnement : 1 099 266.00 €

Recettes de fonctionnement : 1 099 266.00 €

Dépenses d'investissement : 501 223.34 €

Recettes d'investissement : 501 223.34 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2021 pour les sommes indiquées ci-dessus.

#### **1.7 Convention Conseil Départemental – Commune pour l'entretien du rond-point de la Canardière**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie du pont défragmenté en février dernier a été posée sur les poutrelles que les services de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher ont réalisées et installées sur le rond-point de la canardière avec les services départementaux.

Maintenant et d'un commun accord entre le Conseil Départemental et la commune, l'entretien du rond-point central revient à la commune de Civray-de-Touraine.

Pour toute construction ou tout travail à réaliser sur ce rond-point, la commune doit en avertir les services du Conseil Départemental. Une convention est rédigée dans ce sens et doit être validée par les membres du conseil municipal.

Madame le Maire remercie les services du Conseil Départemental ainsi que ceux de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher.

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention entre le Conseil Départemental et la commune.

## II – QUESTIONS DIVERSES

Madame Fanny HERMANGE confirme la date du 11 juin 2021 pour l'inauguration du Bac sur le Cher (selon les conditions sanitaires à cette période), la fanfare « l'Atelier de la Casserole » a été retenue.

Madame Brigitte PIOT remercie les membres du conseil pour la distribution du bulletin municipal.

Monsieur Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que l'APE qui avait prévu une brocante fin mai et la distribution de gâteaux la veille des vacances de Pâques. L'association annule ces 2 manifestations au vu des conditions sanitaires actuelles.

Pour la prochaine manifestation Jour de Cher le samedi 17 juillet, il a été convenu que l'APE fabrique le radeau.

Monsieur Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que Monsieur Michael PRETESEILLE l'a contacté pour l'informer qu'il organise un marché culinaire chez lui le samedi 17 avril 2021. Aucune objection si les conditions sanitaires sont respectées néanmoins il va lui être demandé d'envoyer un courrier à la Mairie pour information.

Monsieur Pascal ANDREAU informe que le menuisier est venu prendre les mesures pour les bancs autour des arbres dans la cour de l'école, Madame Fabienne THUISSARD, directrice de l'école, est ravie de cette installation durant les vacances d'avril.

Monsieur Pascal ANDREAU informe le conseil municipal qu'il va faire une demande de devis à un maçon pour refaire l'enduit de la façade de la Salle des Fêtes.

Monsieur Ludovic DUBOIS informe le conseil municipal qu'il a reçu des photos d'un camion avec remorque garé à contre sens dans la rue des Mésanges et que le tonnage de celui-ci risquait de dégrader les caves souterraines. Un rendez-vous doit être pris avec le responsable de cette entreprise.

Monsieur Ludovic DUBOIS informe le conseil municipal qu'il a reçu des photos prises par les services techniques d'une grosse plaque d'huile de vidange répandue sur le parking des logements du Chai. Cette huile s'écoule directement dans les eaux pluviales. Un courrier va être fait aux locataires.

Monsieur Benoit MAINE informe le conseil municipal que suite à des plaintes d'habitants constatant que des chasseurs passaient à moins de 150 m des zones pavillonnaires et que les chiens traversaient des jardins, il a rencontré le Président de l'Association des chasseurs de la commune.

Madame Frédérique HORNET informe le conseil municipal qu'un administré au lieu-dit Les Fougères n'est pas satisfait des travaux qui ont été réalisés par le SIEIL. Des matériaux ont été stockés sur un terrain privé sans demande en aval, un compteur d'eau a été cassé (réparé rapidement) et des saignées dans la chaussée restent très visibles. Monsieur Ludovic DUBOIS doit prendre contact avec cette société.

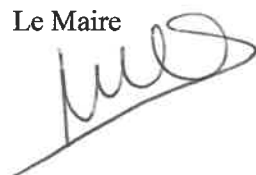
Monsieur Teddy COUTON informe le conseil municipal qu'il y a des rumeurs sur le coût du déplacement de la travée du pont sur le rond-point de la Canardière (25 000 Euros). Il tient à préciser que ceci est faux puisque tout a été pris en charge par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Prochain conseil municipal le 10 mai 2021 selon les sujets prioritaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Maire

  
Fanny HERMANGE